



Litige avec un artisan sur des problèmes de malfaçons

Par **MARYSTONE**, le **20/01/2010** à **15:29**

bonjour,

Nous avons fait des travaux de rénovation dans notre salle de bain pour un montant d'environ 10 000 €. Il y a une garantie décennale sur ces travaux. .

Nous avons constaté de nombreux problèmes à l'utilisation :

- fuites (bac de douche, réservoir des toilettes)
- gondolement du parquet
- mur de la douche fissuré.
- mauvais fonctionnement de la paroi de douche.

Après plusieurs contacts téléphoniques, l'artisan a promis de venir faire les réparations. Il ne vient jamais.

Que faire ?

Un courrier recommandé avec menace de porter plainte ?

Si on doit porter plainte, vers quel tribunal ? comment fait-on ?

Doit-on faire venir un huissier ?

Merci de votre réponse.

Cordialement.